



Depuis plusieurs semaines maintenant, les collègues des collèges et lycées de l'académie de Créteil se mobilisent pour obtenir satisfaction sur leurs revendications : augmentation générale des salaires par l'augmentation du point d'indice, abandon du projet de réforme des retraites, abrogation des réformes Blanquer des lycées, du baccalauréat, de Parcoursup, de la loi ORE, retrait du projet de décret permettant à l'administration d'imposer une 2<sup>ème</sup> HSA, abandon des suppressions de postes et création de tous les postes nécessaires...

Ce mardi 12 février, le ministre Blanquer a refusé de recevoir une délégation des 300 collègues venus en grève et en manifestation devant ses fenêtres exiger des réponses.

Pire, dans le même temps, il défend au parlement son projet de loi dit « de l'école de la confiance » visant à amplifier ses attaques : mise en place d'établissements publics des savoirs fondamentaux, regroupant écoles maternelles, primaires et collèges ; extension du champ des expérimentations locales pour aggraver l'autonomie des établissements ; obligation d'« exemplarité » visant à porter atteinte à la liberté fondamentale de liberté d'opinion et d'expression.

**Nous, organisations syndicales académiques signataires, reprenons à notre compte le communiqué de l'assemblée générale des délégué-e-s mandaté-e-s des établissements de Créteil adressé aux collègues de tous les collèges et lycées de France :**

**ces réformes Blanquer ne peuvent pas passer, elles ne doivent pas passer !**

Mobilisés dans la grève reconduite plusieurs jours, dans la « nuit des établissements du 12 février », réunis dans des dizaines d'assemblées générales d'établissements qui ont discuté des moyens à mettre en œuvre, les collègues ont clairement exprimé leur volonté de gagner.

A la rentrée des vacances scolaires de l'académie de Créteil, tous les établissements de France auront repris le travail. Nous estimons qu'il n'y aura pas une minute à perdre pour reprendre le fil de ce combat.

Aussi, nous appelons les collègues à organiser dès maintenant des assemblées générales dans leurs établissements pour les lundi 11 mars et mardi 12 mars.

Nous les appelons, sur la base de leurs discussions (réaffirmations des revendications, moyens d'action à mettre en œuvre), à mandater des délégué-e-s pour une nouvelle assemblée générale de délégué-e-s mandaté-e-s qui se tiendra mercredi 13 mars à 17h.

**POUR L'ABROGATION DES CONTRE REFORMES BLANQUER  
POUR LA SATISFACTION DES REVENDICATIONS**

**Assemblées générales dans tous les établissements les 11 et 12 mars**

**ASSEMBLEE GENERALE INTERSYNDICALE  
DES DELEGUE-E-S MANDATE-E-S LE 13 MARS A 17H**

**(Bourse du travail de Bobigny, 1 Place de la Libération. Métro Bobigny Hôtel de Ville puis Tramway arrêt Libération)**